

1 Milieu physique

1.1 Données climatiques

Nogent-sur-Oise est soumise à un climat à dominante océanique dégradé.

Le climat est marqué globalement par des températures moyennes plutôt fraîches à douce en hiver. Les étés sont peu marqués avec des températures modérées (moyennes comprises entre 10°C et 24°C entre juin et août) et les saisons intermédiaires sont longues et variées.

Les hauteurs de précipitations dénotent une absence de saisonnalité et une pluviométrie constante avec une moyenne mensuelle d'environ 56 mm, ce qui correspond à un milieu moyennement pluvieux.

La durée d'ensoleillement montre un secteur globalement peu ensoleillé avec notamment des périodes de faible ensoleillement marqué en hiver.

Les données de température et de précipitation sont issues de la station météorologique de Météofrance de Creil.

Tableau 1: Données de température et de précipitation de la station météorologique de Creil

Normales	Température		Hauteur de Précipitations	Durée d'ensoleillement
	Minimale	Maximale		
	1981-2010	1981-2010	1981-2010	1991-2010
Janvier	1,0 °C	6,3 °C	57,5 mm	65,2 h
Février	0,9 °C	7,3 °C	45,5 mm	76,7 h
Mars	3,0 °C	11,1 °C	53,4 mm	124,0 h
Avril	4,5 °C	14,3 °C	48,6 mm	171,5 h
Mai	8,0 °C	18,2 °C	58,9 mm	198,9 h
Juin	10,8 °C	21,2 °C	57,1 mm	211,8 h
Juillet	12,9 °C	23,9 °C	54,0 mm	217,4 h
Août	12,8 °C	23,9 °C	51,7 mm	210,1 h
Septembre	10,2 °C	20,2 °C	54,2 mm	162,0 h
Octobre	7,6 °C	15,5 °C	63,8 mm	112,2 h
Novembre	3,9 °C	10,1 °C	56,1 mm	66,9 h
Décembre	1,5 °C	6,6 °C	68,6 mm	52,6 h

Source : météoFrance.fr

Ainsi, l'évapotranspiration dans l'Oise reprend une grande partie des précipitations s'abattant sur le territoire. Calculé sur la base de la méthode de Turc, sur la période 1946 – 1981 (Source : BRGN, 2011) et à partir des données de la station météorologique de Beauvais, elle s'élève à 75 % des pluies totales.

Ainsi, les pluies efficaces représentent en moyenne 25% du total des précipitations tombées en 1 an.

☞ Le climat nous informe sur les capacités de maintien d'un taux d'humidité et de niveau de nappe constant pour l'alimentation et les fonctions du marais Monroy. Cette humidité constante, allée à des températures globalement douces et peu marquées et une faible capacité d'ensoleillement, va avoir une incidence forte sur le type et la capacité de développement des espèces floristiques et faunistiques.

1.2 Données topographiques

Le marais de Monroy présente des altitudes comprises entre 35 m NGF au nord et à l'ouest du site et 31,5 m NGF au point les plus bas au sud et à l'est du marais.

D'après les profils altimétriques du site, le pendage général de l'aire d'étude est de l'ordre de 1 m et orienté nord-ouest/ Sud-est. Le secteur au sud et à l'est présente une topographie plus anarchique.

☞ L'expertise de terrain nous a permis de mettre en évidence une forte variabilité topographique, avec une **microtopographie marquée**.

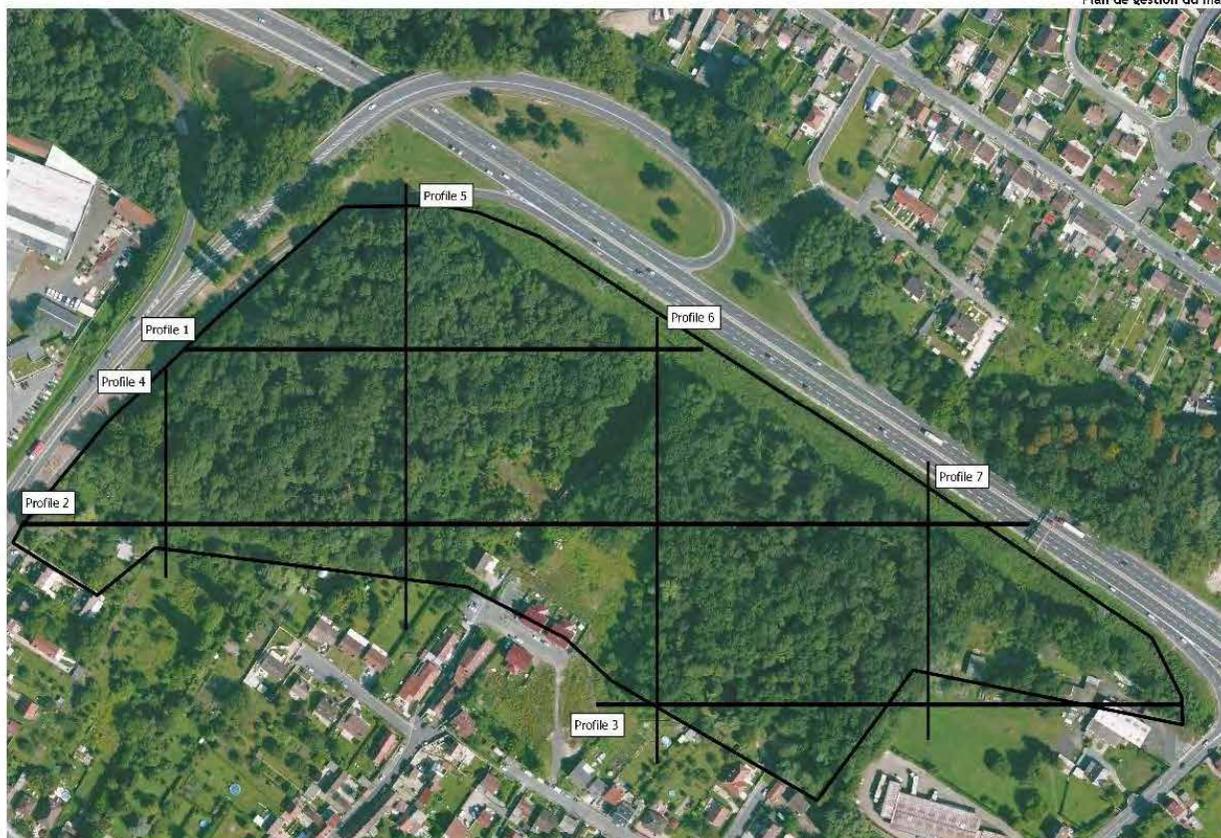


Topographie

Commune de Nogent-sur-Oise



Plan de gestion du marais de Monroy, Nogent sur Oise



Légende
Aire d'étude



© Commune de Monroy - Tous droits réservés - Sources : IGN, IGN/ANR (2011), IGN/ANR (2016)
Région Ile-de-France 2019
Cartographie : Biotope 2019

Carte 1 : Topographie de l'aire d'étude



Figure 1: Profils altimétriques Ouest – Est

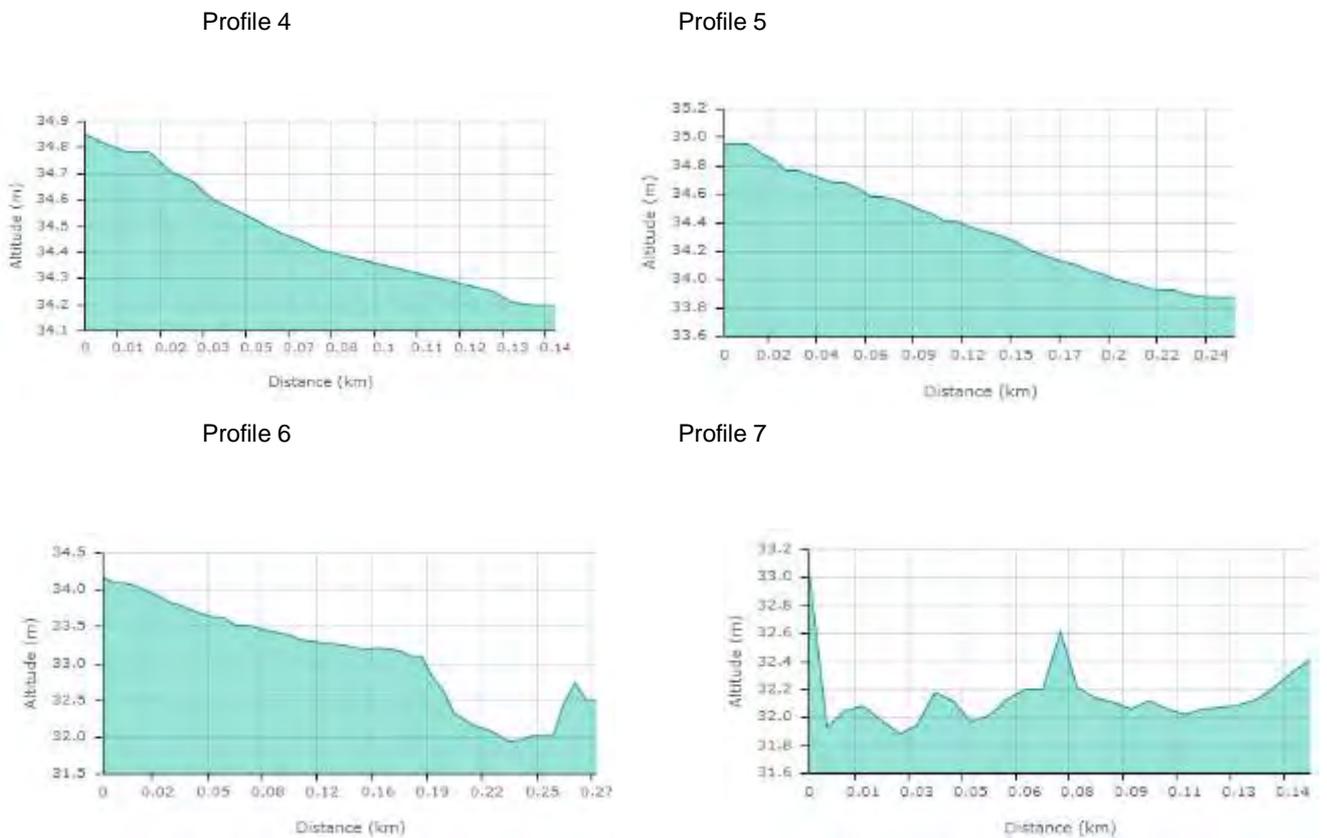


Figure 2: Profils altimétriques Nord-Sud

☞ La microtopographie est un élément essentiel pour comprendre le gradient hygrométrique et le sens d'écoulement général des eaux du marais de Monroy.

1.3 Contexte hydrogéologique

Géologiquement, l'aire d'étude appartient à la partie septentrionale du bassin de Paris. Ce bassin est formé de dépôts sédimentaires formant une dépression ample et peu marquée.

Le site est localisé au sein des alluvions récentes de l'Oise et de son affluent, la Brèche. Il s'agit d'alluvions généralement limoneuses et vaseuses et comportant une composante sableuse et/ou argileuse variable.

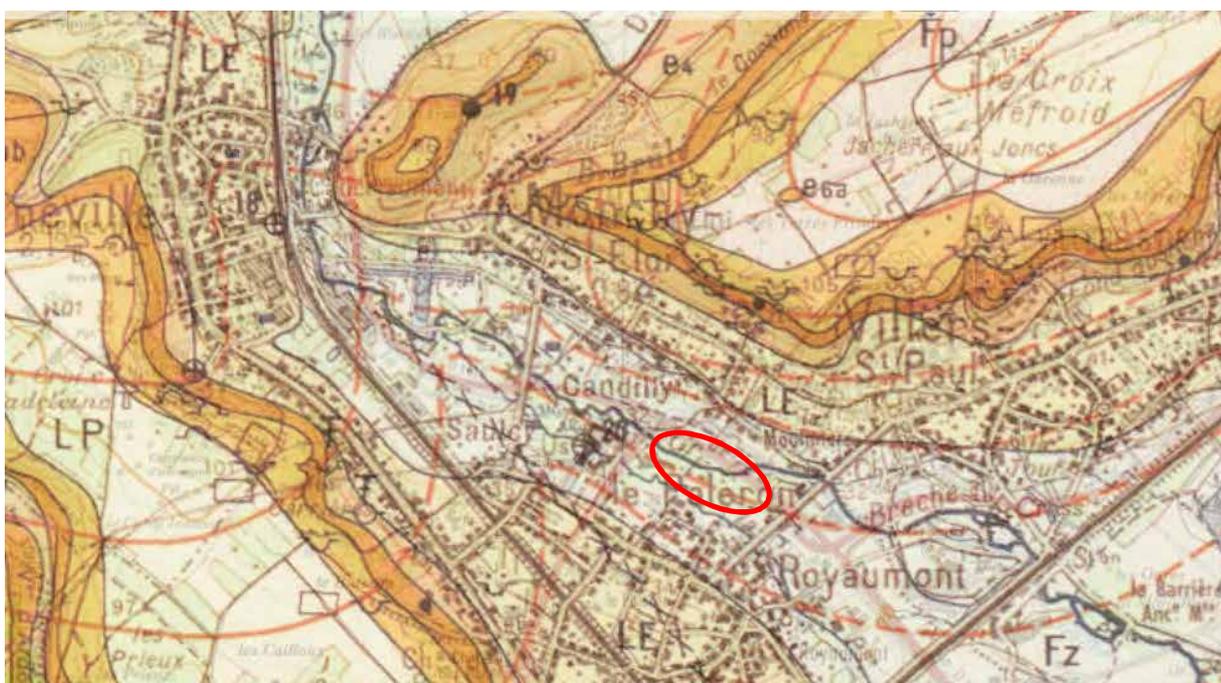
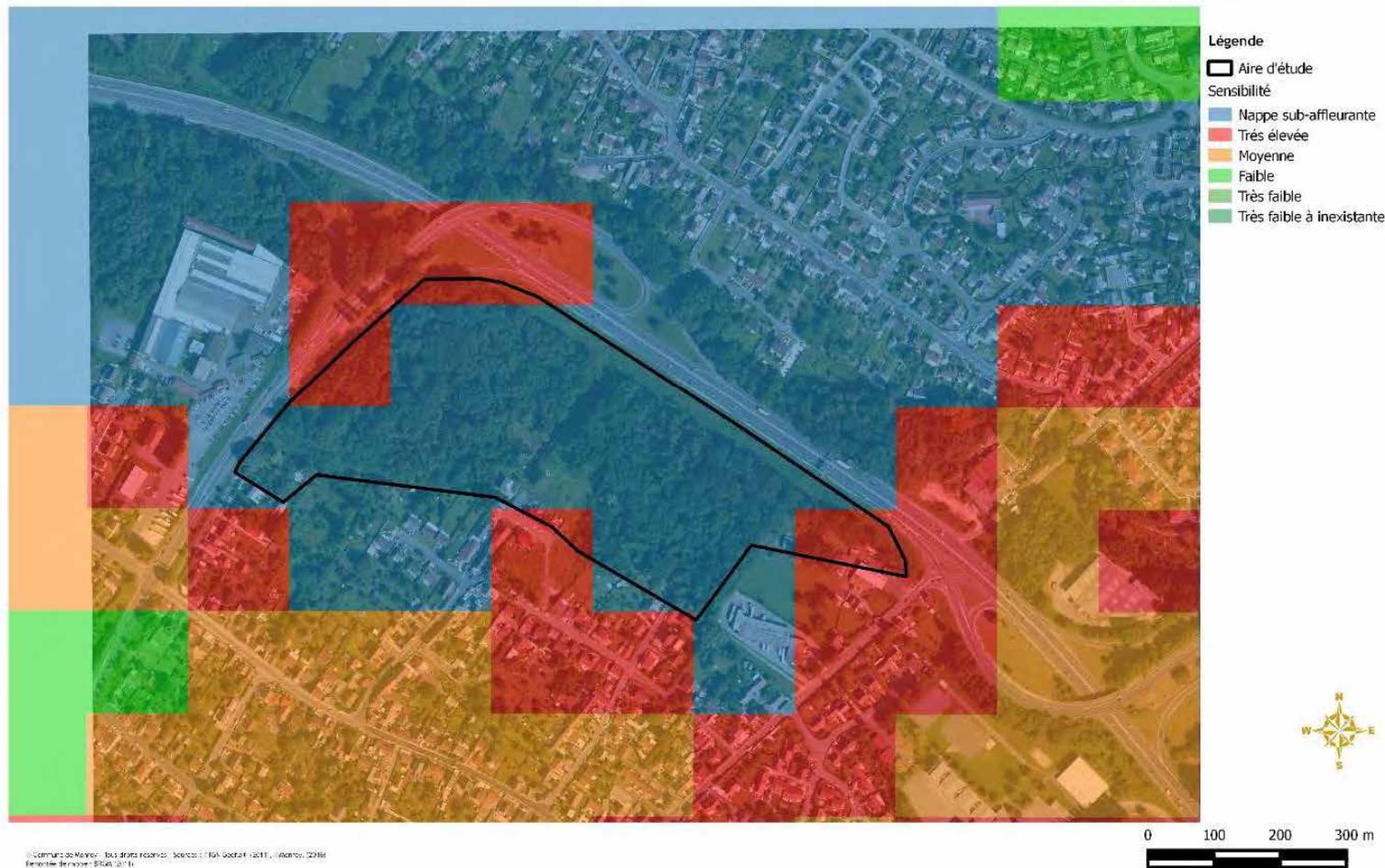


Figure 3 : Contexte géologique de l'aire d'étude (Source : BRGM.fr)

En rive droite de l'Oise, l'aire d'étude se situe au sein du plateau crayeux, avec une nappe alluviale accompagnant la Brèche et l'Oise. Cette nappe apparaît subaffleurante sur la majorité du site, hormis sur les secteurs remblayés de l'échangeur au nord et des zones d'habitations au sud.



Carte 2 : Contexte hydrogéologique de l'aire d'étude (Source : inondationsnappes.fr)

Le contexte hydrogéologique nous renseigne sur le lien potentiel entre la Brèche et le Marais Monroy via la couche des alluvions, délimitant le fond de vallée alluviale. Moyennant les incidences des aménagements présents sur l'écoulement de la nappe (voie de circulation notamment) entre l'aire d'étude et la vallée ou s'écoule la Grande Brèche, elle permet d'envisager une alimentation souterraine depuis une nappe d'accompagnement.

1.4 Contexte hydrologique

1.4.1 Historique

L'évolution du contexte local depuis plus de 60 ans montre l'influence des projets routiers sur l'isolement de l'aire d'étude actuelle par rapport à sa vallée alluviale initiale. En 1955, la Grande Brèche et la Petite Brèche s'écoulaient de part et d'autre du site délimitant ainsi une zone marécageuse. L'aire d'étude présentait davantage de milieux ouverts, notamment sur sa partie ouest, le long de la Petite Brèche.

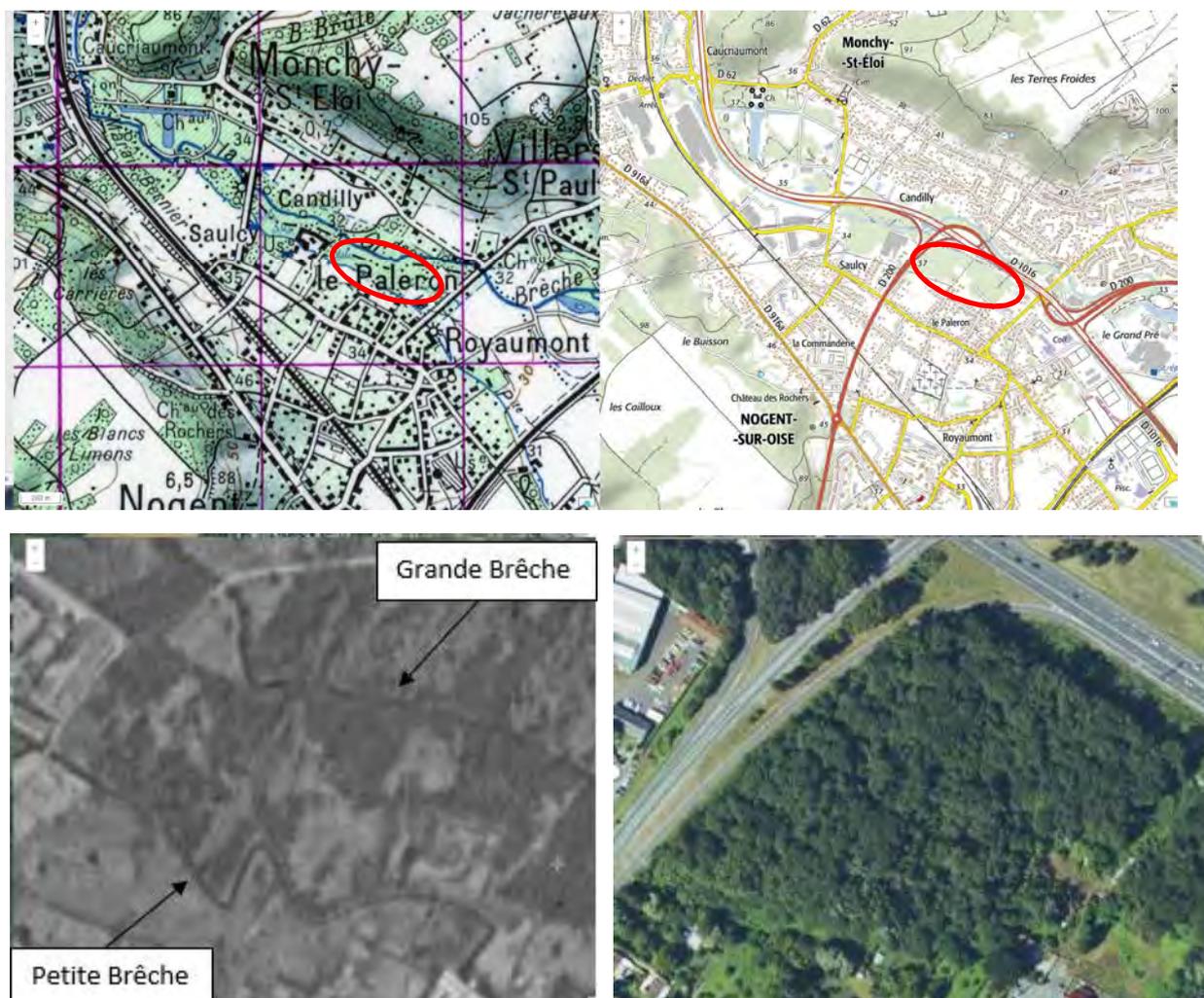


Figure 4: Analyse diachronique de la Vallée alluviale de la Brèche (Source : géoportail.fr)

☞ Le contexte historique nous renseigne sur les modelés présents sur le site, sur la présence de cours d'eau aujourd'hui à peine perceptibles (Petite et Grande Brèche), et les caractéristiques que le site à conserver après l'aménagement de la D200 et de la D1016.

1.4.2 Situation actuelle

Le site est composé de plusieurs entités hydromorphologiques marquantes :

- Bras morts
- Fossés principaux
- Autre réseau de fossé secondaire
- Fossés de contournement et de récupération des eaux pluviales
- Zones marécageuses
- Mouillères et mares
- Roselières

Les Bras morts

❖ *Bras mort de la Grande Brèche*

En 1955, la Grande Brèche s'écoulait au nord de l'aire d'étude. A l'emplacement même du tracé historique, un bras mort est toujours présent. Ce bras est connecté par l'aval au fossé de récupération des eaux pluviales de la D1016. Ce bras ne présentait pas d'écoulement lors de notre passage. Toutefois, au vu des éléments de contexte présentés ci-dessus, l'écoulement semble s'orienter nord-ouest/ sud-est en période sèche.

Ce bras présente des caractéristiques morphologique variable, en fonction des interventions humaines qu'il a subi. Il possède une largeur variable de l'ordre de 3 à 5 m. Il est particulièrement envasé (à minima 50 à 60 cm) et se comble progressivement, par l'action naturelle de la chute des végétaux. Il présente encore une lame d'eau de l'ordre 20 à 70 cm lors de notre passage en mars 2016.

Sur les secteurs boisés, le bras est globalement rectiligne, avec des hauteurs de berges de l'ordre de 30 à 50 cm, raides et surmontée de palplanches métalliques en rive droite. En rive gauche, les berges naturelles sont d'environ 40 cm, et moyennement pentue à douce. La végétation aquatique est peu présente voire inexistante du fait de l'absence de luminosité.

Sur les secteurs ouverts, et à proximité de la confluence avec le fossé, la lame d'eau est beaucoup plus réduite (parfois quelques centimètres seulement), ce qui permet l'installation d'hélophytes. Toutefois ce secteur en voie d'atterrissement est également colonisé par des fourrés arbustifs de saules qui tendent à refermer le milieu. Les berges sont globalement de faibles hauteurs, et peu marquées.

Aucun écoulement n'est perceptible et observé.



Photo 1: Bras Mort de la Grande Brèche

❖ **Bras mort de la Petite Brèche**

Les fonds cartographiques actuels, et l'inventaire réalisé en mars 2016, ne permettent pas d'attester de la présence de la rivière en amont et en aval du site. Cependant, sur la base des cartes historiques de 1955, présentées dans le paragraphe précédent, il semblerait que la Petite Brèche s'écoule depuis le Nord-Ouest jusqu'à sa confluence avec l'Oise au Sud-Ouest, en passant au sein de l'aire d'étude.

Le recoupement entre le tracé historique, la BD Carthage, et les relevés de terrain effectués en mars 2016, permettent de conclure à la présence de la Petite Brèche sous la forme d'un second bras mort.

Aucun écoulement n'est perceptible et observé.

La largeur du bras est régulière, de l'ordre de 4 à 6 m et sinueux en forme de méandres.

A l'aval du bras, avant la zone de stockage remblayée en pente douce, les berges sont raides et d'une hauteur de 30 cm. La hauteur d'eau est faible (10 – 15 cm) avec une accumulation de végétation.

En progressant vers l'amont, au sein du premier méandre, des déchets verts ont été déversés depuis la parcelle privée en bord de rivière, dans le lit mineur. Cette accumulation de déchets verts obstrue l'ensemble de la section mouillée. En amont direct de ce méandre et jusqu'au deuxième méandre, la largeur du lit mineur est d'environ 5 mètres, avec des berges raides à moyennes (ponctuellement douce). La lame d'eau est en moyenne de 25 à 35 cm avec au moins 50 cm de vase.

Au droit du dernier méandres, le bras est en connexion avec une roselière en rive droite par l'intermédiaire d'une berge en pente douce et peu marquée. Sur le dernier tronçon du bras, allant de cette connexion jusqu'à l'amont du bras au nord-ouest, le bras présente des caractéristiques différentes du secteur aval, avec des berges moyennes de 50 à 90 cm de hauteur. La hauteur d'eau est d'environ 50 à 60 cm avec une épaisseur de vase supérieure à 50 cm.



Photo 2: Bras Mort de la Petite Brèche

Fossés principaux

❖ *Fossé 1*

Un premier fossé, dont les caractéristiques morphologiques sont différentes des autres fossés du site, a été observé à l'est du site.

Ce fossé est le réceptacle de plusieurs apports dont :

- Les eaux de ruissellements provenant du marais sur sa partie sud-est,
- Les eaux pluviales des bâtiments au sud-est.

Cette entité n'a pas été nommée cours d'eau, selon trois critères :

- Il ne présente pas des berges marquées sur l'ensemble du linéaire ;
- Il n'est possible d'observer une granulométrie que très ponctuellement à l'aval d'une buse.
- Il possède une lame d'eau et un écoulement insuffisant (Ouest- Est puis Nord-Sud) pour être perceptible à l'œil nu.

Sur sa partie forestière, en amont de la buse, il présente des berges peu marquées de 10 à 20 cm, un lit d'une largeur de 2 à 3 m en moyenne. Il est fortement colmaté par les chutes de végétaux et les chablis.

En aval de la buse (diamètre 20) jusqu'à sa confluence avec le fossé de collecte des eaux pluviales des bâtiments au nord-est, il présente une granulométrie intéressante mais que très ponctuellement. Sur le reste du tronçon, le lit est très colmaté. La largeur du lit mouillé est de 2,5 à 1,5 mètres, les berges sont raides en rive droite, en moyenne en rive gauche, pour une hauteur de 50 à 60 cm. Sur ce tronçon, en rive gauche, un autre fossé ponctuellement en eau (lame d'eau de 3 cm) d'une largeur de 1,5 à 1,8 mètres avec des berges raides à moyennes d'environ 50 à 60 cm de hauteur, permet une connexion avec le fossé de récupération des eaux pluviales présent le long de la D200 et de la D1016 au Nord.

Ensuite, ce fossé, jusqu'à sa perte dans le réseau des eaux pluviales (la Brèche canalisée ?) via une buse de diamètre 60 environ (inaccessible), présente une largeur d'environ 2,5 à 3 mètres. Les berges sont raides à moyennes, surplombée d'un mur en béton en rive gauche (côté bâti), pour une hauteur moyenne de 1 mètre. La hauteur d'eau est de 10 cm avec un envasement très important (supérieur à 1 m).

❖ *Fossé 2*

Un second fossé, présent au nord-est du site, semble récupéré les eaux pluviales et les eaux de ruissellements des bâtiments industriels pour confluer avec le fossé de récupération des eaux pluviales de la D200 et de la D1016 au Nord-est. Ce fossé présente des caractéristiques morphologiques imposantes, avec des berges raides (Rive droite) à moyenne (rive gauche), de 1,5 m en moyenne, une largeur du lit de 2 à 3 mètres et une hauteur d'eau de 50 cm.





Photo 3: Fossé 1



Photo 4: Connexion avec le fossé en rive gauche



Photo 5: Fossé 2

Autre réseau de fossé secondaire

Des réseaux de fossés secondaires, créés par la microtopographie, marquent le site sur sa partie nord-ouest et sud-est. Ils présentent des caractéristiques similaires, avec des berges peu marquées ou de faible hauteur (5 à 15 cm), d'une largeur variant de 50 cm à 1,5 m. Au moment de notre passage de terrain, la majorité des fossés étaient en eau ou fortement humide. Ces fossés maillent fortement les secteurs non remaniés du site.



Photo 6: Autres réseaux de fossés

Fossés de contournement et de récupération des eaux pluviales

❖ *Fossé de contournement de la D200 et D1016*

Il s'agit d'un fossé de contournement du site qui récupère les eaux pluviales de la D200 et de la D1016 est qui déverse potentiellement dans le marais en cas d'évènement exceptionnels. Ce fossé présente des caractéristiques morphologiques importantes, avec une largeur de 3 mètres, des berges raides à moyennes, de 3 mètres en rive gauche et 30 à 50 cm en rive

L'environnement et le milieu naturel

droite. La hauteur d'eau est d'environ 20 à 30 cm avec une profondeur de vase de 50 cm à minima. Ce fossé collecte les eaux pluviales des réseaux de transport via des cunettes bétons (au nombre de 6). Des anses d'érosion sont visibles par endroit du fait de l'importance du ruissellement. Enfin, il se referme progressivement du fait de la présence de saules, ce qui provoque une diminution de la force d'écoulement (rugosité) et une augmentation l'envasement du fossé. Ces phénomènes ont tendance à obstruer les buses présentes sur le fossé, à exhausser le niveau de l'eau favorisant ainsi les débordements au sein du marais sur les zones topographiques basses. Au l'ouest du site, des déchets verts ont également été déposés directement dans le fossé. Ce fossé se perd ensuite sous la rue Marcel Deneux par l'intermédiaire d'une buse de diamètre 80 environ.



Photo 7: Fossé de contournement de la D200 et D1016

❖ *Parcelles privées au nord-est*

Ce fossé récupère les eaux pluviales du bâtiment au nord-est pour les déverser dans le fossé principal caractérisé dans le paragraphe précédent. Ce fossé d'une largeur de 1,8 mètres présente des berges en pentes moyennes à raides de moins de 1 m. Ce fossé de récupération des eaux pluviales est déconnecté du fossé principal par un ouvrage en béton d'une hauteur de 45 cm (hors d'eau), comprenant 2 buses de diamètre 10 placées à 25 cm du niveau d'eau observé dans le fossé 1. Derrière cet ouvrage l'eau stagne.

L'environnement et le milieu naturel



Photo 8: Fossé privé

Zones marécageuses

Le site présente encore de nombreuses zones marécageuses. Elles sont perceptibles sur des secteurs où la topographie est plus basse et forme des cuvettes en lien avec des réseaux de fossés secondaires. La présence de palplanches métalliques a également pour incidence de provoquer un effet barrage qui se matérialise par la stagnation d'eau au droit des ouvrages de fortune.

L'environnement et le milieu naturel



Photo 9: Zones marécageuses

Mares et mouillères

Plusieurs type milieux aquatiques stagnants sont présents sur le site. Ils peuvent être le résultat d'aménagement anthropiques réalisés sur le site ou la résultante de l'évolution naturelle du site (Chablis, remaniement du site).

L'environnement et le milieu naturel



Photo 10: Mares et mouillères

L'environnement et le milieu naturel

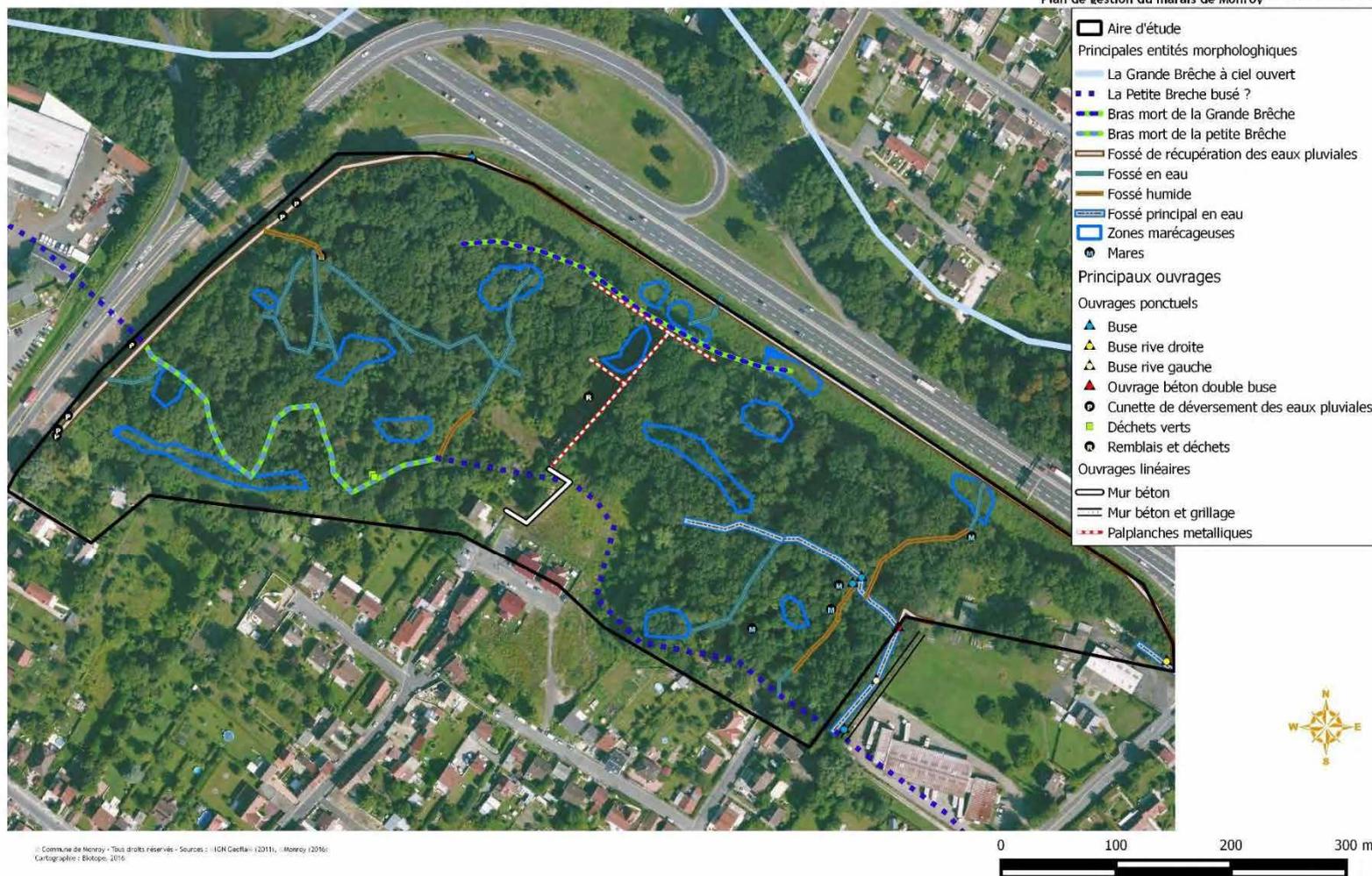
Roselière

Une grande roselière est présente sur la partie ouest de l'aire d'étude entre l'ancien lit de la Petite Brèche et les habitations.



Photo 11: Roselière

Plan de gestion du marais de Monroy Nogent sur Oise



Carte 11: Caractéristiques du réseau hydrographique

L'environnement et le milieu naturel

Dates des prospections et météorologie			
Lépidoptère Hétérocère	Jérôme BARBUT	22/06/2016	Averses par intermittence, 14 °C
		12/07/2016	Très nuageux, rares averses, 21.7 °C
		25/07/2016	Très nuageux, pas de pluie, 25.1 °C
		11/08/2016	Très nuageux, rares averses, 22.3 °C

2.1.3 Méthode d'inventaire et difficultés rencontrées

Les méthodes d'inventaires sont présentées en annexes de ce document.

2.2 Les habitats naturels ou semi-naturels

Cariçaie à Laïche des rives (Code Corine 53.2122)

Cette formation occupe une faible surface en milieu ouvert en bordure de ru, mais est également présent (non cartographié) dans la strate herbacée de l'Aulnaie-Frênaie, ici au niveau des secteurs en bon état de conservation (les plus humides). L'habitat est pauvre en espèces et principalement composé de Laïche des marais (*Carex acutiformis*).

☞ Ces végétations, en état de conservation moyen sur le site, présentent un faible enjeu de conservation.

Mégaphorbiaie eutrophe (Code Corine 37.71)

Cette formation herbacée haute et dense est composée d'espèces banales et nitrophiles comme le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), l'Épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), la Renouée amphibie (*Persicaria amphibia*), le Houblon (*Humulus lupulus*). L'habitat est dégradé et se développe sur un secteur probablement anciennement perturbé (ancien jardin) car ces espèces sont accompagnées d'un cortège d'espèces des friches avec en particulier l'Euphorbe épurge (*Euphorbia lathyris*) y possédant un fort recouvrement, ou le Cirse commun (*Cirsium vulgare*).

L'environnement et le milieu naturel



Photo 12: Mégaphorbiaie eutrophe dégradée, colonisée par une végétation de friches © Biotope

☞ Ces végétations, bien que d'intérêt communautaire, sont largement répandues en France, et présentent ici un cortège d'espèces banales. Elles présentent un faible enjeu de conservation.

Friche vivace thermophile (Code Corine 87.1)

Cet habitat prend place sur des secteurs perturbés et remblayés au sud de l'aire d'étude à l'emplacement d'anciens jardins. La végétation est hétérogène et présente plusieurs faciès en mosaïque :

- Aspect prairial avec le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Carotte commune (*Daucus carota*), la Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la Vesce cultivée (*Vicia sativa*) ;
- Aspect de friche vivace plus haute avec l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*) et la Tanaïsie commune (*Tanacetum vulgare*) ;
- Un caractère frais par endroit avec la Laïche hérissée (*Carex hirta*)

Ce milieu perturbé est favorable au développement de plusieurs espèces exotiques envahissantes. On note sur le site le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) pouvant y présenter des peuplements denses, et le Buddléia de David (*Buddleja davidii*), arbuste ayant ici tendance à refermer également le milieu.

Paradoxalement, cet habitat anthropique, sec et thermophile abrite deux espèces floristiques peu communes : la Digitale jaune (*Digitalis lutea*) (origine horticole probable, voir chapitre espèces patrimoniales) en situation d'ourlet thermophile peu typique, et l'Herniaire glabre (*Herniaria glabra*) sur une zone de remblai très sec.

☞ Cet habitat ne présente pas d'enjeu de conservation particulier, hormis localement pour la lisière thermophile dégradée à Digitale jaune si l'origine n'est pas horticole.

L'environnement et le milieu naturel



Photo 13: Friche vivace thermophile, colonisée par la Solidage du Canada (inflorescences jaunes), espèce exotique envahissante © Biotope

Fruticée mésophile (Code Corine 31.872)

Il s'agit de formations arbustives ayant colonisé les friches vivaces thermophiles décrites ci-dessus, également sur sol perturbé (remblais probables), elles sont composées d'espèces banales comme le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et le Noisetier commun (*Corylus avellana*).

☞ Cet habitat ne présente pas d'enjeu de conservation particulier.

Fruticée mésohygrophile (Code Corine 31.81)

Ces fourrés mésohygrophiles sont présents en lisière de l'Aulnaie-Frênaie, sur des secteurs probablement anciennement entretenus et aujourd'hui à l'abandon. Ils sont composés de la Viorne obier (*Viburnum opulus*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*), accompagnés dans la strate herbacée du Houblon (*Humulus lupulus*) et du Roseau commun (*Phragmites australis*). Ils ont tendance à coloniser les mégaphorbiaies encore présentes à proximité, et une ancienne roselière à Phragmites.

On retrouve cet habitat sous la ligne électrique bordant le site au nord. Cet espace est probablement défriché de façon irrégulière (pour éviter la formation d'un boisement sous la ligne électrique) et doit probablement correspondre temporairement à un espace ouvert de type mégaphorbiaie ou roselière. On retrouve quelques herbacées mésohygrophiles comme la Laïche des marais (*Carex acutiformis*), le Cirse des maraîchers (*Cirsium oleraceum*) et l'Épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*). Ce secteur semble perturbé car en mauvais état de conservation et eutrophe, avec la présence d'espèces nitrophiles comme le Gaillard gratteron (*Galium aparine*), l'Alliaire (*Alliaria petiolata*) et la Grande ortie (*Urtica dioica*), et la présence d'une espèce exotique envahissante non recensée encore en Picardie : le Faux-indigo (*Amorpha fruticosa*).

☞ Cet habitat ne présente pas d'enjeu de conservation particulier.

L'environnement et le milieu naturel



Photo 14: Fruticée mésohygrophile recolonisant une roselière à Phragmites © Biotope

Ourlets nitrophiles (Code Corine 37.72)

Cet habitat proche des mégaphorbiaies et présentant également une végétation dense et assez haute, n'est présente que localement sur les lisères (habitat linéaire). Elle se compose d'espèces nitrophiles banales comme l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), la Consoude officinale (*Symphytum officinale*), et peut être colonisée par le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*), espèce exotique envahissante.

☞ Ces végétations, bien que d'intérêt communautaire, sont largement répandues en France, et présentent ici un cortège d'espèces banales. Elles présentent un faible enjeu de conservation.

Aulnaie-Frênaie (Code Corine 44.3 / 44.4)

Il s'agit de l'habitat le mieux représenté sur l'aire d'étude. Cet habitat d'intérêt communautaire et patrimonial en Picardie correspond aux boisements humides en contexte alluvial. Il est ici peu typique et dégradé. Situé dans le contexte alluvial de la Brèche, sur alluvions et sols tourbeux, ce boisement est coupé de la rivière par un aménagement routier important en remblai. Il est parcouru de fossés, qui ne semblent néanmoins pas remplir tout à fait le rôle de drains.

La strate arborée comprend le Peuplier tremble (*Populus tremula*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) (secteurs dégradés moins hygrophiles), et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) (typique des faciès les plus humides et préservés).

La strate arbustive comprend le Noisetier commun (*Corylus avellana*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*).

La strate herbacée est assez pauvre et peu développée. Elle comprend localement dans des secteurs mieux éclairés, dans les faciès les plus humides et les plus typiques le Populage des marais (*Caltha palustris*) (espèce remarquable en Picardie), l'Iris jaune (*Iris pseudacorus*), la Laïche des marais (*Carex acutiformis*). Les secteurs seulement frais et ombragés (proches des Frênaies du Fraxino – Quercion) abritent la Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*), la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), la Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), le Dryoptéris dilaté (*Dryopteris dilatata*), la Laïche des forêts (*Carex sylvatica*). Le Peuplier noir (*Populus nigra ssp. nigra*) autre espèce remarquable en Picardie, est présente localement dans le boisement.

L'environnement et le milieu naturel



☞ Cet habitat d'intérêt communautaire et patrimonial en Picardie présente un état de conservation moyen à dégradé, et un enjeu de conservation moyen sur le site.

Autres occupations du sol

Ces secteurs correspondent à des milieux anthropisés peu caractérisables et sans enjeu de conservation.

★ *Bosquet*

Cette formation arborée, probablement issue de plantations, se développe sur un terrain remblayé en bordure de jardin. Ce secteur perturbé abrite un foyer de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).

★ *Jardin*

Ces espaces fortement anthropisés sont installés sur des remblais et ne présentent quasi plus de flore indigène.

★ *Jardin arboré*

Ces boisements sur terrain perturbé correspondent soit à des habitats très dégradés et non caractérisables ou issus de plantations.

L'environnement et le milieu naturel

Synthèse des habitats naturels ou semi-naturels présents

Tableau 2: Liste des habitats naturels ou semi-naturels présents

Liste des habitats naturels ou semi naturels présents						
Intitulé de l'habitat naturel	Phytosociologie	Code Natura 2000 ¹	Code Corine	*Intérêt patrimonial	Surface sur le site (ha)	Enjeu de conservation
Aulnaie/Frênaie	Alnion glutinosae	91E0*	44.3 / 44.4	Oui	6,49	Moyen
Ourlets nitrophiles mésophiles	Geo urbani - Alliarion petiolatae/Alliario petiolatae - Chaerophylletum temuli	6430	37.72	/	95 m linéaire	Faible
Cariçaie à Laïche des rives	Caricion gracilis	/	53.2122	/	0,04	Faible
Mégaphorbiaie eutrophe	Convolvulion sepium /Symphyto officinalis - Rubetum caesii	6430	37.71	/	0,12 en mosaïque	Faible
Friche vivace thermophile	Dauco carotae - Melilotion albi	/	87.1	/	0,48	Nul
Fruticée mésophile	Carpino betuli - Prunion spinosae	/	31.872	/	0,27	Nul
Fruticée mésohygrophile	Salici cinereae - Rhamnion catharticae	/	31.811	/	1,11	Nul
Autres habitats						
Bosquet	/	/	84.3	/	0,26	Nul
Jardin	/	/	85.3	/	0,41	
Jardin arboré	/	/	85.3 x 83.3	/	0,49	
Habitat anthropique	/	/	/	/	0,26	

Un astérisque devant le code Eur 15 indique que l'habitat est prioritaire
Intérêt patrimonial : CATTEAU, E. & DUHAMEL, F. (coord.), 2014.



Légende

- Aulnaie-Frênaie
- Bosquet
- Friche vivace thermophile
- Fruticée mésohygrophile
- Fruticée mésophile
- Mégaphorbiaie dégradée x Friche vivace mésophile
- Mégaphorbiaie dégradée x Ourlets nitrophiles mésohygrophiles
- Caricaine à Laiche des rives
- Jardin
- Jardin arboré
- Habitat anthropique
- Périmètre d'étude



© Commune de Ancyroy - Tous droits réservés - Sources : IIGN Geoflas (2011), Ancyroy (2016)
 Cartographie : Biotope, 2016

Carte 12: Habitats naturels et semi-naturels